

Stratégie de lutte contre la pauvreté : Le gouvernement n'a pas totalement pris la mesure de l'urgence

Le Président de la République a présenté hier au Musée de l'Homme sa stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. L'UDES salue des mesures de nature à améliorer la situation de millions de Français « précaires » mais regrette une mise en œuvre tardive, notamment dans l'aide à l'insertion vers l'emploi, et non articulée avec le pacte de croissance de l'ESS attendu depuis plus de 15 mois par les acteurs du secteur.

1. La prévention de la précarité, tout particulièrement chez les jeunes :

L'UDES approuve l'ensemble des actions visant à renforcer la formation des personnels et développer les structures de la **petite enfance** (création de crèches, plan de formation des professionnels du secteur, développement des modes d'accueil).

L'Union salue l'annonce d'**étendre la « Garantie jeune »** afin que ce dispositif, dédiée à l'accompagnement des moins de 26 ans les plus éloignés de l'emploi, bénéficie à 500 000 jeunes à l'horizon 2022. L'Union plaide déjà pour le renforcement de ce dispositif lors de la campagne présidentielle de 2017.

L'UDES se félicite également des **moyens supplémentaires accordés aux Missions locales** afin d'accompagner spécifiquement les décrocheurs scolaires dans leur recherche de formation. Il s'agit de répondre à l'instauration d'une « obligation » de formation pour les jeunes jusqu'à 18 ans annoncée par le Président.

2. L'aide à l'insertion vers l'emploi :

L'UDES accueille favorablement l'annonce de la création **d'un revenu universel d'activité**, sous condition de ressources, qui fusionnerait plusieurs prestations et permettrait de lutter contre le non-recours aux prestations sociales. Cette proposition est très proche de celle formulée par l'Union en 2016 (réforme des minimas sociaux pour en améliorer l'efficacité et la lisibilité et création d'un revenu de base inconditionnel en lieu et place du RSA). L'Union est également favorable à la création d'un **service public de l'insertion** qui doit permettre un meilleur accompagnement des bénéficiaires du RSA grâce à une simplification de leur parcours et de leurs démarches. Elle souligne la nécessité d'une inscription de cette accompagnement dans une logique contractuelle de droits et de devoirs. Cependant, la mise en œuvre de ces deux mesures est prévue dans un projet de loi à l'horizon 2020. Le Gouvernement ne semble donc pas prendre en considération l'urgence sociale.

Enfin, l'UDES salue les mesures prévoyant le développement de **l'insertion par l'activité économique**. Néanmoins, au vu des ambitions affichées - 100 000 postes supplémentaires d'ici à 2022 - l'UDES sera vigilante sur les moyens alloués au secteur notamment dans le cadre du prochain projet de loi de finances.

« Plusieurs mesures annoncées hier par le Président vont dans le bon sens. Certaines concernent directement des entreprises de l'ESS parmi lesquelles les acteurs de l'insertion, les centres sociaux, la Croix-Rouge, les crèches associatives et plus largement l'ensemble des travailleurs sociaux. De ce fait, il est regrettable que cette stratégie de lutte contre la pauvreté n'ait pas été adossée à un plan de développement des entreprises de l'ESS notamment associatives ; plan maintes fois retardé depuis le début du quinquennat » souligne le président de l'UDES, Hugues Vidor

UDES - L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) regroupe 23 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 16 branches et secteurs professionnels. Avec plus de 60 000 entreprises et établissements, employant plus d'1 million de salariés, l'UDES est l'organisation multiprofessionnelle de l'économie sociale et solidaire. Quatre principes guident l'action de l'Union : la réciprocité, la responsabilité, l'utilité et l'expérimentation sociale, le développement durable.